



OIC/CFM-46/2019/IT/RES/FINAL

RESOLUTION

SUR

LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

ADOPTÉE PAR

**LA 46^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**« SESSION DES CINQUANTE ANS DE COOPERATION INTRA-
ISLAMIQUE : FEUILLE DE ROUTE POUR LA PROSPERITE ET LE
DEVELOPPEMENT »**

Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis

01-02 MARS 2019

Résolution N° 1/46-IT
sur
la consolidation de la position de l'OCI concernant la protection
des gTLD connotés à l'identité islamique

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Joumada Al Thani 1440 H (01-02 février 2019) ;

Rappelant la résolution 01/45-IT sur «la consolidation de la position de l'OCI afin de préserver les gTLD connotés à l'identité islamique»;

Considérant le fait que les nouveaux gTLD connotés à l'identité islamique sont par nature d'autant plus sensibles qu'ils concernent l'ensemble de la Oummah islamique ;

Prenant acte des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI pour coordonner les positions des États Membres sur cette question ;

Rappelant que les Etats membres de l'OCI, qui sont également membres de l'ICANN, ont été invités à soutenir la position des Emirats Arabes Unis et les mesures prises pour interdire la vente des deux domaines, en l'occurrence « .Islam ' » et « .halal' » ou de tout autre domaine qui interpelle l'ensemble de l'Oummah Islamique ;

Soulignant la nécessité pour les États membres de l'OCI d'adopter une position unifiée en ce qui concerne leurs politiques et mécanismes de gestion de l'utilisation des gTLD à connotation islamique et la prévention de leur utilisation de manière abusive ;

Exprimant son souci de faire en sorte que l'enregistrement de noms de domaine sous des domaines de premier niveau garantisse dans une large mesure qu'aucune communauté, catégorie sociale ou religion ne soit offensé ;

Ayant examiné le rapport pertinent du Secrétaire Général :

1. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de finaliser, dans les meilleurs délais, l'étude sur la manière de gérer les gTLD connotés à l'identité islamique et de la soumettre aux États membres pour recueillir leurs points de vue à ce sujet.
2. **INVITE** instamment les États membres de l'OCI n'ayant pas encore adhéré à l'ICANN à s'empressement de le faire dans l'attente de sa reconversion en organisation internationale
3. **RECONFIRME** la position de l'OCI à savoir que les deux noms de domaines «Islam » et « .Halal » ou tout autre domaine qui concerne l'ensemble de l'Oumma islamique ne devraient pas être vendus sans le consentement coordonné de tous les États membres de l'OCI.
4. **FELICITE** les Émirats arabes unis en leur qualité de membre du comité consultatif de haut niveau présidé par le président de l'Estonie et chargé de présenter des recommandations sur la transformation de l'ICANN en organisation internationale, qui a tenu sa 3ème réunion les 3 et 4 mai 2014 à Dubaï, Emirats Arabes Unis.
5. **INVITE** le Secrétariat général à poursuivre ses efforts visant à établir une base de données dédiée à cette question et à présenter des rapports semestriels à ce sujet.
6. **INVITE** toutes les autorités de réglementation des télécommunications et fournisseurs d'accès concernés dans les États membres de l'OCI à se réunir afin de délibérer et de proposer l'adoption d'une position unifiée sur les questions liées à l'ICANN.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 47ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
